



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSE2022-07-11

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET** : Contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service

**Le Maire de la Commune de Sisteron,**

**VU** la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**VU** la décision DMSE 2017-06-09 Collecte et gestion avancée des données compteurs pour relève rapide (Drive By) niveau 2

**VU** la décision DMSE 2020-07-18 Itron collecte et gestion avancée des données compteurs, Contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service (SAAS)

**VU** le contrat cadre de vente ITRON Service Software As A Service– Service logiciel n°SC00009690 pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2024

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1** : de signer un contrat avec la Société ITRON pour la collecte et gestion avancée des données de compteurs via le Service Software As A Service (SAAS).

**ARTICLE 2** : ce contrat a une durée de 1 an, il est renouvelable 1 fois par tacite reconduction et s'achèvera le 31/08/2024.

**ARTICLE 3** : le fournisseur s'engage expressément, pendant la durée du présent contrat, à assurer l'hébergement des données de relève des compteurs dans le Cloud Itron et la gestion de ces données par le logiciel SaaS ITRON.

**ARTICLE 4** : la présente décision est inscrite au budget de l'eau, les prestations définies dans le présent contrat seront effectuées en contrepartie d'une :

- Redevance annuelle soit 0 euros H.T. (licence androïde logiciel montant 300 euros H.T. : offert)
- Abonnement annuel SaaS par compteur :
  - 1.00 euros H.T. par compteur équipé de tête émettrice (5 363 compteurs en 2022)
  - 0.15 euros H.T par compteur non équipé (426 compteurs en 2022)

**Soit pour le parc compteur 2022, un montant de total de 5 426.90 euros HT montant pouvant varier fonction du nombre de compteurs équipés.**

**ARTICLE 5** : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier de Sisteron, Monsieur Le Préfet des Alpes de Haute Provence et la Société ITRON.

**Fait à Sisteron, le 24/08/2022**

**Pour copie conforme  
Le Maire,  
Daniel SPAGNOU**